

Décembre 2017 N°63



LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

L'année écoulée fut celle des changements. À l'échelon intercommunal, la fusion des Communautés de Communes de Saverne et de Marmoutier-Sommerau a été actée et devrait renforcer notre territoire. En effet, il convient de conjuguer ensemble les moyens respectifs afin de développer l'économie locale, facteur essentiel pour un avenir serein.

Sur le plan national, les choses s'accélèrent également depuis les élections du printemps dernier. Les réformes en cours et à venir devront améliorer les situations de tous les Français.

Nous vivons désormais dans une société en perpétuelle mutation. Les rythmes s'accélèrent et nous peinons souvent à suivre les mouvements. Mais ayons confiance en l'avenir, notre jeunesse saura trouver les chemins du futur.

Dans cette conjoncture il est essentiel de cultiver le « vivre ensemble ». Cela commence à l'échelle du voisinage et va jusqu'à l'esprit collectif que l'on retrouve dans les associations et la gestion communale où le bénévolat est un des ciments de la réussite. Le calendrier des manifestations démontre le dynamisme local. Les acteurs de la vie associative ont besoin de nos encouragements, sachons leur donner le soutien nécessaire.

Remercions également tous les bénévoles, actifs dans l'aménagement du jardin communal où les travaux avancent à grande vitesse. Cet espace de jeux, de détente et de tranquillité qui permettra la rencontre des générations, sera sans doute achevé en 2018.

Dans cet espoir de fraternité et de partage, au nom de l'équipe municipale,

Je vous souhaite un Joyeux Noël et vous présente mes meilleurs voeux de santé, de réussite et de paix pour l'année 2018.

Marc WINTZ

Edité et réalisé par la Mairie de Waldolwisheim

Permanences : mardi 16h30 à 19h vendredi 17h à 19h30

Site: www.waldolwisheim.fr

AGENDA

Samedi 13 janvier 2018 : Opération brûle-sapins (FCW)

Dimanche 14 janvier 2018 : Vœux du maire (Commune)

Samedi 17 février 2018 : Soirée tartes flambées (Paroisse)

Samedi 10 mars 2018: Soirée moules frites (FCW)

Samedi 17 mars 2018: Soirée danse (FRW)

Samedi 28 avril 2018 : Soirée paëlla (Club-House du FCW)

Dimanche 29 avril 2018: Sortie Maïkur (FRW)

Vendredi 4 mai 2018: Collecte de sang à Furchhausen (Donneurs de sang)

Dimanche 13 mai 2018: Fête patronale et repas paroissial (Chorale)

Vendredi 18 mai au lundi 21 mai 2018 : Rencontre jumelage avec Thaon à Waldo (Commune)

Lundi 21 mai 2018 : Fête de la Pêche (APPMA)

Dimanche 27 mai 2018 : Vide-grenier (FCW)

FISCALITÉS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES



La fusion des Com Com de Saverne et Marmoutier-Sommerau a provoqué règlementairement des modifications et harmonisations fiscales.

Agendal

Des abattements ont été supprimés et les taux de la taxe d'habitation (TH) corrigés. Les habitants des communes de l'ancienne Com Com de Saverne vont payer plus, ceux de l'ancienne Com Com de Marmoutier-Sommerau, moins. Au bout d'une période de lissage de 3 ans, il y aura un taux unique sur le territoire de la nouvelle collectivité fusionnée.

A l'échelon communal, nous essayons de maintenir les taux depuis 27 ans, mais avec la baisse des dotations de l'État, cela devient de plus en plus difficile.

Au printemps dernier, le nouveau gouvernement a annoncé la disparition progressive de la TH pour 80% des foyers. Les impôts non collectés seront compensés par une dotation de l'État. Actuellement, il y a 226 foyers TH à Waldolwisheim, 18 foyers sont exonérés ou ont une TH nulle. Dans les prochaines années, il y aura 152 nouveaux exonérés, ce qui donnera un total de (152+18) 170 foyers exonérés. Par conséquent, 56 foyers payeront toujours la TH si la loi ne change pas.

Par ailleurs, la taxe GEMAPI pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations fera son apparition sur les feuilles d'imposition en 2018.

Les Syndicats de Bassins ont été transférés à l'intercommunalité. Comme Waldolwisheim n'adhérait pas au Syndicat du Bassin de la Haute Zorn, c'est bien un nouvel impôt que nous connaîtrons. Celui-ci s'élèvera à environ 7,50 €/habitant. Toutes les personnes n'étant pas assujettis à l'impôt, le montant par foyer fiscal sera donc supérieur à cette moyenne.

Sachant que nous atteignons les limites acceptables de l'imposition, toutes ces augmentations intercommunales limitent fortement les progressions communales. En effet, toutes les compétences ne sont pas transférées à l'intercommunalité et les besoins financiers existent toujours localement.

La nouvelle école intercommunale du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) est plus que jamais programmée. Cet investissement devrait être porté par l'intercommunalité. C'est la position que je défendrai lors des prochaines réunions dédiées au Projet de Territoire (cf. article informations intercommunales p. 9).

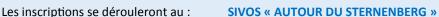
Le Maire, Marc WINTZ

INSCRIPTIONS SCOLAIRES—RENTRÉE 2018-2019

Notre commune fait partie du SIVOS « AUTOUR DU STERNENBERG ».

Vous pouvez donc inscrire votre enfant en Petite Section monolingue ou bilingue aux dates suivantes:

- LUNDI 19 FÉVRIER 2018 DE 14H À 17H
- MARDI 20 FÉVRIER 2018 DE 14H À 17H
- MERCREDI 21 FÉVRIER 2018 DE 9H À 12H
- SUR RENDEZ-VOUS EN CONTACTANT MADAME FAVEZ AU 03.88.91.43.31



6 Rue de Dettwiller 67490 ALTENHEIM ☎ 03.88.70.14.52



Si vous hésitez encore entre monolingue et bilingue, une **réunion d'information**, pour les parents des futurs Petites Sections, sera organisée le :



LUNDI 29 JANVIER 2018 À 19 H 30 À LA SALLE POLYVALENTE DE LUPSTEIN

Pour en savoir plus : www.waldolwisheim.fr -> Village -> École

PLAN PRÉFECTURE NOUVELLE GÉNÉRATION

Les usagers n'ont plus besoin de se déplacer grâce aux télé-procédures

À compter du 6 novembre 2017, toutes les démarches pour les cartes nationales d'identité, passeports, cartes grises et permis de conduire se feront uniquement par internet.

Les télé-procédures sont accessibles sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurités (ANTS) : https://ants.gouv.fr/. Des points d'accueil numériques offrant une assistance aux usagers sont installés en préfecture à Strasbourg et dans chacune des sous-préfectures (Haguenau- Wissembourg, Molsheim, Saverne et Sélestat).



✓ Pourquoi?

Les missions des Préfectures et des Sous-Préfectures doivent évoluer pour répondre aux attentes des citoyens. La délivrance des titres doit être simplifiée pour les usagers mais aussi pour les agents du service public.

La plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG) répond avant tout à l'objectif de rentre aux français un service de meilleure qualité.

Pour cela, les Préfectures prennent le virage du numérique et des nouvelles technologies. Par la généralisation des télé-procédures la prefecture se réforme en profonfeur : les modalités de demande et de délivrance des titres sont désormais traitées par des plateformes dites "Centre d'Expertise et de Ressources Titres" CERT, compétents pour plusieurs départements.

✓ Comment?

Une plateforme dite "Centre d'Expertise et de Ressources Titres" (CERT) a été créée dans le Bas-Rhin pour instruire les demandes de permis de conduire de 6 départements (Vosges, Yonne, Yvelines, Charente -Maritime, Vienne et Haute-Vienne).

Les demandes de titre du Bas-Rhin sont traitées par les CERT :

- de Toulouse pour les permis de conduire
- de Besançon pour les immatriculations
- de Metz pour les cartes d'identité et passeport.

Cette mutualisation de l'instruction des titres par des plateformes interdépartementales permet à la Préfecture de se recentrer sur ses missions prioritaires notamment la sécurité.



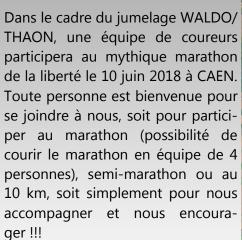




VIE ASSOCIATIVE

CAEN - 10 juin 2018

Marathon de la Liberté



Le transport se fera probablement en bus, départ samedi 9 juin au matin et retour lundi 11 juin dans la soirée.

COUNT Marathon

Langrune-sur-Mer

Luc-sur-Mer

Luc-sur-Me



gation Comité de Juie Waldolwisheim/Thao

> Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Anne STEY au 06 73 21 70 59 ou Bernard LINDER au 06 85 25 97 96

REPAS DE NOËL DES AÎNÉS

Comme chaque année, la fête des aînés s'est déroulée début décembre à la salle polyvalente. Quelques 80 convives se sont retrouvés dans une ambiance chaleureuse autour de tables magnifiquement décorées.

Ils ont apprécié l'excellent repas qui a leur a été servi par les membres du CCAS. La projection de photos de grands anniversaires, du fleurissement et du jumelage avec Thaon, ainsi que l'interprétation de quelques chants ont agrémenté l'après-midi.

Le prochain rendez-vous aura lieu à l'étang de pêche pour le traditionnel barbecue d'été.





INFORMATIONS DU SMICTOM DE SAVERNE

Les erreurs de tri dans les bacs jaunes explosent en 2017!

Après une baisse entre 2012 et 2015, l'année 2016 a vu une recrudescence des erreurs de tri qui se confirme en 2017 : sur le premier semestre, ces erreurs sont estimées à plus de 20% ! Cela fait du Smictom le plus mauvais trieur du secteur du SMITOM de Haguenau-Saverne. Nos voisins de la communauté de communes du pays de la Zorn (Hochfelden) sont eux passés de 12 % à 8 % sur ces 3 dernières années. Avec l'implication de tous, nous pouvons nous aussi atteindre ces résultats !

Les principales raisons de cette hausse

- Des erreurs de bons trieurs qui veulent bien faire : les imbriqués ! Il est important de ne pas imbriquer les déchets les uns dans les autres, car les différents matériaux ne peuvent alors plus être triés sur la chaîne de tri.
- Des consignes de tri mal comprises : nous constatons des erreurs sur les déchets en plastique. Les <u>seuls</u> déchets en plastique qu'on peut mettre dans le bac jaune sont les bouteilles et flacons en plastique. Et très important, ils doivent être vides.

Sont interdits : tous les pots et barquettes, tous les films et sacs plastiques, les bouteilles et emballages contenant encore des liquides.

- Les mouchoirs et l'essuie-tout, qui vont dans le bac orange.
- Le textile n'est pas accepté dans le bac jaune.
 Pour le recycler, des conteneurs spécifiques ont été disposés dans chaque commune.
- De la triche pour échapper à la redevance des ordures ménagères! Et il s'agit souvent de déchets lourds qui aggravent nos mauvais résultats: des gravats, des poubelles de salle de bain, des couches, des sacs d'ordures ménagères, des chaussures...



Des coûts financiers énormes!

Les erreurs de tri ont coûté au Smictom 122 000 € en 2015 et 136 000 € en 2016. Cela pourrait passer à 177 000 € si la quantité d'erreurs restait à ce niveau en 2017.

Ces déchets partent en refus lors du tri en centre de tri. Leur élimination coûte cher. En effet, ces refus sont d'abord collectés, puis triés, puis renvoyés à l'incinération, soit un transport et un traitement de plus.

Les solutions mises en place par le Smictom

Le Smictom a recruté 2 nouvelles ambassadrices du tri, ce qui porte à 4 le nombre d'ambassadeurs présents au quotidien sur le terrain. Ils portent des gilets jaunes avec un logo vert. Des ambassadeurs du tri du SMITOM peuvent se joindre à eux, ils portent également un gilet jaune avec le logo du SMITOM. Les ambassadeurs ont pour mission de sensibiliser les habitants en porte-à-porte. Ils sont là pour répondre à vos questions sur le tri, le compostage ou la prévention des déchets en général. Merci de leur réserver un bon accueil.

Le respect des agents de tri

Ces déchets sont triés, en partie à la main, chez ALTEM. Imaginez les équipes qui trouvent des restes de pizza ou des déchets de salle de bain au milieu des flacons plastique ou des papiers. Le verre est également redouté car il casse et devient blessant.

Ils vérifient par ailleurs, de façon aléatoire, les bacs jaunes présentés à la collecte. Lorsque l'erreur de tri ne concerne qu'1 ou 2 déchets, ces déchets sont accrochés à la poignée pour vous informer qu'ils ne vont pas dans le tri. En cas d'erreur de tri plus importante, le couvercle du bac est scotché et le bac n'est pas collecté. Dans les deux cas, un tract vous informe du contrôle qui a eu lieu. Des explications complémentaires pourront vous être données au téléphone. Des ambassadeurs du tri pourront également se déplacer chez vous pour vous conseiller. Les ripeurs d'éco. Déchets, qui assurent la collecte des bacs pour le Smictom, ont également pour consigne de ne pas collecter les bacs mal triés.







Un doute sur le tri ?

N'hésitez pas à contacter le Smictom au

03 88 02 21 80

DES TRAVAUX DE RÉNOVATION EN PERSPECTIVE ?





Vous avez des questions, nous avons des réponses! La communauté de commune du Pays de Saverne et le Parc naturel régional des Vosges du Nord vous donnent accès à des **conseils architecturaux gratuits** pour tous projets ou travaux qui concernent les bâtiments construits avant 1948 * :

- état des lieux
- travaux de réhabilitation
- aménagement des combles et des granges
- extensions
- amélioration énergétique
- aides financières (dossier de demande de subvention de la communauté de communes, immeubles construits avant 1900)

Nos architectes conseil vous aident à avancer dans votre projet

<u>Contact</u>: Anne RIWER - chargée de mission patrimoine bâti - Tel : 06 28 10 32 88 - Email : a.riwer@parc-vosges-nord.fr

En complément de ces conseils : retrouvez l'ensemble de informations nécessaires à la rénovation du bâti ancien sur le site « éco-rénover dans les Vosges du Nord » :

http://eco-renover.parc-vosges-nord.fr/



















Politique de valorisation du patrimoine bâti, menée par votre Communauté de Communes, avec le soutien technique du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord et le soutien financier de la Région Grand-Est et du Département du Bas-Rhin.

^{*} Pour les bâtiments construits après 1948, contactez le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 67).



COM'ETTE S'ÉTEND AU SECTEUR DE MARMOUTIER-SOMMERAU

Le transport à la demande se limitait au périmètre de la communauté de communes de la région de Saverne. Suite à la fusion avec la communauté de communes de Marmoutier – Som-

merau, c'est l'ensemble de ce territoire de 35 communes qui est désormais desservi.

Tous les habitants peuvent utiliser ce mode de transport qui permet sur une simple réservation de course de se déplacer facilement vers tout lieu du territoire, pour un prix modique ($3 \in \text{le ticket unitaire}$, $2,5 \in \text{le ticket par carnet de 10}$).

Com'ette passe vous prendre à l'horaire et à l'endroit convenu, le plus souvent à votre domicile, et vous dépose à votre destination. Le fonctionnement est assuré du lundi après-midi au samedi matin, les réservations se font au plus tard à 18 h. la veille du départ.



Depuis 2013, le transport à la demande est organisé par la collectivité, avec un service et un chauffeur dédié au service.

Qui dessert le territoire de Marmoutier-Sommerau

Suite à la fusion avec la communauté de communes de la région de Saverne, le territoire de Marmoutier-Sommerau est désormais couvert, vous pouvez circuler avec Comette dans nos 35 communes!

Comment faire?

1 Il suffit de composer le 03 88 71 78 82 et vous serez directement mis en relation avec le conducteur, M. Patrick MOHR.

Vous réservez votre course au plus tard à 18 h la veille du départ, du lundi après-midi au samedi matin, avec des horaires qui privilégient un fonctionnement de type 8 h - 12 h et 14 h - 18 h.

- 2 Le jour J tenez-vous prêt 5 minutes avant l'heure prévue, le véhicule vient vous chercher à l'adresse convenue.
- 3 À la montée dans le véhicule, achetez ou présentez votre titre de transport et le conducteur vous amènera jusqu'à votre destination.

Bonne route avec Comette!

Les tarifs restent les mêmes ! Carnet de 10 tickets 25 €

et ticket unitaire 3 €





Pour tout renseignement et réservation de dé-

placement composez le 03 88 71 78 82,

vous serez mis en relation avec le chauffeur,

M. Patrick Mohr, agent de la collectivité.

Comette dessert les 35 communes du territoire de la communauté de communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau.

Bonne route avec Comette!

VERGERS ET BIODIVERSITÉ

Afin de préserver les vergers et les paysages de notre territoire, la communauté de communes du Pays de Saverne soutien la plantation d'arbres hautes-tiges. Grace à des crédits obtenus pour une durée de 3 ans elle peut fournir gratuitement des arbres à des particuliers, des associations ou des collectivités qui s'engagent dans un projet.



Pourront être soutenues des actions de reconstitution ou rajeunissement de vergers, de densification des ceintures vertes autour des villages, de création de vergers écoles etc.

Renseignements auprès de :

Frédéric Aveline, 03 88 71 61 17 ou faveline@cc-saverne.fr

ÉCONOMIE : LA PLATE-FORME DÉPARTEMENTALE DU MARTELBERG EN GRANDE FORME

Depuis le début de l'année 2017 cinq parcelles font l'objet d'une acquisition par des entreprises, pour une surface totale de près de 3 hectares. Ces implantations représentent à terme un potentiel de 110 emplois nouveaux sur le site, pour l'essentiel dans les domaines qui étaient ciblés par la zone d'activités, l'ingénierie – le tertiaire.

Cette dynamique devrait booster la ZAC et avoir des effets bénéfiques pour l'ensemble du territoire. Un autre frein au développement du site tombe « enfin », il s'agit de la liaison de la zone avec le giratoire de l'Europe et la RD 421. Après 10 ans de démarches et d'ultimes négociations le foncier a pu être acquis par la Communauté de Communes et une voirie est en cours de réalisation. L'entrée de zone telle qu'elle était conçue initialement sera bientôt opérationnelle!



La demande de foncier des entreprises semble à la reprise, alors qu'il reste peu de terrains viabilisés disponibles dans les zones intercommunales (hors le Martelberg). Dans ce contexte la création d'une nouvelle zone foncière pour les entreprises est à l'étude, il s'agit de retenir les secteurs les plus appropriés aux demandes et de cerner les coûts et délais d'aménagement.

A court terme la Zone d'Activité de l'aérodrome, à Steinbourg sera viabilisée et 5,6 hectares seront commercialisables.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHANGE DE NOM

La communauté de communes de Saverne Marmoutier Sommerau, appellation générique issue de la fusion des collectivités, va disparaitre au 1^{er} janvier 2018. Suite à un travail de communication mené par les élus, elle sera remplacée par la « **Communauté** de Communes du Pays de Saverne » tout simplement! Un nouveau logo pour son identification est en préparation.

UN PROJET POUR UNE NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Le changement de périmètre intercommunal au 1^e janvier 2017 a mis en évidence la nécessité de mener une réflexion prospective afin de structurer les politiques publiques à mettre en œuvre pour un territoire toujours plus attrayant et les rendre cohérentes et compatibles avec les moyens financiers de la collectivité. C'est pourquoi les élus communautaires ont choisi de travailler sur un **Projet de Territoire**.

Qu'est-ce qu'un Projet de Territoire?



C'est un outil qui permettra à l'intercommunalité :

- de dresser une feuille de route pour les années à venir.
- de donner du sens à l'action communautaire.



Quels en sont les objectifs?

- définir les grands enjeux pour le territoire à l'horizon 2025.
- porter une réflexion commune à l'échelle intercommunale.
- s'engager dans une vision partagée.
- proposer une organisation territoriale pour la mise en œuvre du projet.



De quelle manière?

- 1. Etat des lieux et définition des enjeux : Partage du diagnostic et validation des enjeux au sein de la Conférence des Maires et avec les Vice-présidents
- 2. Réflexion stratégique : Définition des axes de développement et des leviers d'action majeurs.
- 3. Plan d'action : Travaux en comités et groupes consultatifs thématiques afin de déterminer les priorités et objectifs dans chaque domaine d'action et pour chaque compétence ; d'identifier les moyens (techniques et financiers) à disposition et à mettre en œuvre pour y parvenir ; de dresser un plan d'action pluriannuel, feuille de route à suivre pour la programmation du Projet de Territoire.



A quelle échéance?

Le Projet de territoire devrait être présenté pour l'été 2018.



EXTENSION KUHN, LE DÉCRET MINISTÉRIEL OUVRE UNE VOIE

Le projet d'extension de l'entreprise Kuhn était conditionné par la possibilité de soustraire au classement en Forêt de Protection d'un espace forestier de 32 hectares aux abords du site. Un décret du ministère de l'agriculture et de l'alimentation en date du 31 octobre 2017 vient classer 52 hectares du massif qui n'étaient pas protégés et déclasse les 32 hectares nécessaires à l'extension de l'entre-

prise. Cette modification de classement qui était loin d'être acquise à l'ouverture des discussions avec les services de l'Etat autorise l'avancée du dossier : acquisition du foncier, notamment par échange de forêts, boisement compensateur pour permettre le défrichement etc. Ce décret représente une satisfaction pour les élus qui se sont mobilisés autour de l'un des piliers de l'économie de notre région.

MAISON DE L'ENFANCE ET PÉRISCOLAIRE : L'OFFRE PROGRESSE

Après l'inauguration de la maison de l'Enfance à Saverne en 2015, deux nouvelles structures vont être construites dans les prochains mois sur le territoire, améliorant l'offre de service et le maillage du territoire par les équipements.

En effet, une maison de l'enfance sera construite à Marmoutier, elle regroupera une structure périscolaire de 25 places dédiées au jeune enfant (0-6 ans), un multi-accueil de 40 places ainsi qu'un Relais Assistantes Maternelles (RAM) dans un même bâtiment. Elle sera tout naturellement située à proximité des écoles, du périscolaire et de la salle multisports. L'agence MW Architectes a remporté le concours et conçu les bâtiments, pour un montant total de 2,6 M d'€ HT d'investissement. L'essentiel des subventions a été notifié à la communauté de communes, après déduction de ces recettes la part qui lui resterait à financer sur ce projet serait de 1,5 M d'€.

La construction d'un accueil périscolaire à Otterswiller est également décidée, elle découle de la volonté de la commune de regrouper les écoles maternelles et primaires qui étaient sur deux sites distincts. La communauté de communes, financerait 631 m² de locaux dédiés au périscolaire, conformément à sa compétence, sur un total de 2123 m² de bâtiments. Le plan de financement prévisionnel évalue l'opération à 1,8 M d'€ HT d'investissement pour la CC, et 1 M d'€ restant à charge, après déduction des subventions. Cet équipement dont les travaux devraient également démarrer au 1^{er} semestre 2018 aura une



capacité d'accueil de 80 places, il permettra de libérer la salle polyvalente, évitera l'organisation d'un transport et offrira aux enfants de bonnes conditions de vie autour de la journée de classe.

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE À 16 ANS

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet une démarche

> obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

> L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de con-

> Les Français non recensés dans les délais légaux pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement. Ils ne seront toutefois pas prioritaires pour participer au JDC.

> La démarche à suivre est très simple : il suffit de se rendre à la mairie de son domicile, muni de sa pièce d'identité et de son livret de famille.

Cette démarche est indispensable et vous donne des droits.

Le recensement vous permettra d'être inscrit automatiquement par la mairie sur les listes électorales à 18 ans , de vous inscrire aux examens scolaires et au permis de conduire, alors n'attendez pas.



Pour plus d'informations : www.defense.gouv.fr

PRÉVENTION DE L'USAGE DES PÉTARDS ET ARTIFICES

Informations sur

la réglementation

La vente de pétards aux mineurs (moins de 18 ans) est interdite.

• La vente de tous pétards aux mineurs de moins de 12 ans est interdite.

C'EST OBLIGATOIRE

CITOYEN

vww.defense.gouv.fr/jdc

Seule la vente des pétards de catégorie C1-K1 est autorisée aux moins de 18 ans. Les autres catégories sont réservées aux adultes. La vente des fusées n'est autorisée qu'aux

détenteurs d'un certificat de qualification.

- Il est interdit d'introduire dans le Bas-Rhin des pétards achetés en Allemagne (sauf autorisation d'importation délivrée par les douanes). Les achats non autorisés peuvent être confisqués par la Douane. Les contrevenants sont passibles de poursuites judiciaires.
- Le transport de pétards dans les transports en commun (bus et tram) est interdit.
- Du 1er novembre au 10 janvier, la vente et l'utilisation des pétards les plus dangereux-de type K2 - K3 et C2 - C3 - sont réservés personnes titulaires d'un certificat de qualification.

Si vous ne respectez pas ces consignes, vous êtes passibles d'une sanction voire d'une condamnation. Si vous blessez quelqu'un, vous ferez l'obiet d'une enquête judiciaire avec garde à vue et présentation devant un magistrat.

En cas d'accident, les parents des auteurs mineurs sont responsables civilement et devront payer les dégâts causés par leur enfant.

• La vente et l'utilisation d'artifices permettant le tir tendu (fusées, chandelles, ...) sont interdites (sauf aux détenteurs d'une qualification C4 - T2).

Eviter les risques: quelques conseils

- •Si un jeune de moins de 18 ans veut faire exploser un pétard, la présence d'un parent ou d'un adulte est recommandée.
- Seule l'utilisation des pétards de catégorie C1 ou K1 est autorisée.
- Un pétard allumé ne se garde pas en main : il doit être jeté au sol et à bonne distance des personnes et des biens.
- N'essayez pas de rallumer un pétard qui n'a pas explosé (mieux vaut le nover dans une flaque d'eau pour que d'autres ne s'en
- La fabrication artisanale d'engins explosifs est totalement interdite. Elle peut entraîner des poursuites judiciaires avec de lourdes amendes.

Le bruit gêne, respectez le voisinage.

Grandeur maximum autorisée

En cas d'accident ou d'incendie

Ne mettez pas inutilement votre vie en danger :

- votre vie ne sera plus la même avec des blessures graves et irréversibles.
- vous pouvez être défiguré : les brûlures du 2º et 3º degré laissent d'immenses cicatrices et déforment le visage.

Ne compromettez pas votre avenir :

- en ne pouvant plus exercer de métiers : la perte, même partielle, de la vue empêche de devenir pilote, conducteur, ne permet plus l'accès aux métiers d'intervention et de sécurité. La perte d'un doigt empêche de devenir artisan, musicien, DJ...
- en ne pouvant plus exercer votre sport favori.

Les blessures par explosion peuvent laisser vos mains dans un tel état que vous ne pourrez plus ni vous servir d'un portable ou d'un MP3, ni dans la vie quotidienne tenir un stylo ou une fourchette... Ce sera un handicap permanent.

CARNET

GRANDS ANNIVERSAIRES



91 ans: M. WAECKEL Florent, le 31 octobre 1926

83 ans: M. EBERHART Charles, le 13 octobre 1934

83 ans: M. JEHL René, le 18 novembre 1934

81 ans : M. WENDLING Charles, le 5 octobre 1936

81 ans : Mme LACK née LECHNER Marie-Jeanne, le 17 octobre 1936

80 ans : Mme VOLLMAR née LORENTZ Florence, le 2 novembre 1937

80 ans: Mme OCHS née KAPPS Marlyse, le 18 novembre 1937

80 ans: M. LECHNER Alfred, le 14 décembre 1937.

Nos félicitations aux heureux jubilaires

NAISSANCES

Martin Victor Armand BRENDEL est né le 13 novembre 2017, au foyer de Pascal BRENDEL et Mélanie ROTH domiciliés 13, rue de la Mairie

Nos félicitations aux heureux parents

DÉCÈS

Mme MORESMAU Muriel Jeanne Julienne, née HANNAUX, est décédée le 31 octobre 2017 dans sa 59ème année Mme JOST Jeanne, née DURRENBACH,

est décédée le 6 novembre 2017 dans sa 85ème année

Nos sincères condoléances aux familles en deuil



du samedi 23 décembre 2017 au lundi 8 janvier 2018



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

L'inscription sur les listes électorales 2018 est encore possible jusqu'au 31 décembre 2017. Les formulaires sont disponibles en mairie ou sur le site Service-Public.fr

Documents à fournir :

- copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité recto-verso ou passeport)
- justificatif de domicile de de 3 mois

Le secrétariat de la mairie sera exceptionnellement



nniversaire!



